



## LES COMMISSIONS

Il est impossible de gérer un club sereinement si vous connaissez des problèmes de sécurité.

Il va de soi que vous ne pouvez pas gérer la délinquance, le mépris et le manque de respect de certains concitoyens.

Mais comme il est stipulé dans le second module, s'il faut 10 ans pour se faire une bonne réputation et il ne faut que quelques minutes pour la détruire.

Le District du Rhône a décidé d'aider les clubs et les Présidents en créant une commission de sécurité et une commission de délégués.

La commission de sécurité a plusieurs fonctions. Les principales sont :

**a** Exiger des clubs la nomination de "M. SÉCURITÉ" qui sera l'interlocuteur du District.

**b** Former les "Messieurs SÉCURITÉ" de tous les clubs.

**c** De s'assurer que la sécurité dans chaque club est prévue, organisée.

**d** De dénicher les foyers dangereux et d'alerter les clubs et les différentes instances.

**e** De conseiller les clubs et de leur proposer des modifications sur leur structure, leur gestion etc.

**f** Aider les clubs à évoluer dans la convivialité. Comme vous pouvez le voir, c'est un vaste sujet.

Ceci dit, ne négligez surtout pas le domaine de la sécurité. On vous reprochera les éventuels incidents mais on ne vous reprochera pas une sécurité renforcée.

La sécurité: c'est l'anticiper !

Lorsque vous avez un joueur, un dirigeant, un éducateur qui pose problème, parlez en avec lui dans un premier temps. Si cela perdure, séparez vous en au plus vite. Cela vous coûtera moins cher et vous aurez des soucis beaucoup moins longtemps!

En cas de difficulté, appelez "Monsieur SÉCURITÉ", poste actuellement occupé par Bernard COURRIER, secrétaire général de l'APC

Dans la continuité, le District a renforcé sa commission de DÉLÉGUÉS.

En effet, un budget a été voté pour envoyer des délégués officiels du District pour assurer la sécurité d'une rencontre classée à risques ou pour surveiller inopinément une rencontre difficile.

Le rôle du délégué est précisé dans l'annuaire du District (article 54 page 196). Il est possible que le Comité directeur ou la commission de délégués vous envoie un délégué pour une rencontre bien précise. Ce délégué se présentera avec une carte accréditive et il vous donnera la marche à suivre. Dans la plus part des cas, vous devrez à la fin de la rencontre lui régler son indemnité de déplacement.

Toutes ces initiatives prises par le District ont pour but de faire baisser le nombre d'incidents. Le dérapage était trop important, il fallait réagir et mettre en place les vrais mesures qui s'imposent. Ce choix a été accepté par tous les Présidents de clubs qui ont intérêt à voir revenir le calme dans et autour des stades.

N'oubliez pas cependant que pour éviter des conflits, il n'y a rien de tel que la communication. Si vous vous déplacez sur un terrain adverse réputé difficile, faites connaissance avec votre homologue du club visité. Vous verrez qu'à la longue les problèmes et les conflits " séculaires" disparaîtront.

Votre interlocuteur :  
Isaac KOUIDRI - Vice Président - 0777796134